LA VILLE DE SOUR-EL-GHOZLANE ÉTAIT QUADRILLÉE CE JEUDI

Le patron de la société «Al Waâd Essadek» placé sous mandat de dépôt

La ville de Sour-El-Ghozlane était ce jeudi sous haute surveillance, quadrillée par un dispositif policier et même par la gendarmerie.

Rues et ruelles étaient minutieusement surveillées et aucun rassemblement ou regroupement de foule n'était toléré. La cause : le patron de la fameuse société «Al Waâd Essadek» qui a été arrêté mardi dernier à Alger venait d'être transféré à Sour-El-Ghozlane pour être déféré devant le procureur de la République près le tribunal, l'institution judiciaire d'où était émis le premier mandat d'arrêt au mois de mai 2014, avant que d'autres tribunaux à travers le pays ne donnent suite aux différentes plaintes déposées contre ce responsable et la société qu'il avait fondée en novembre 2013.

Il est vrai que mercredi dernier, sitôt l'information faisant état du transfert de Moulay Salah vers le tribunal de Sour-El-Ghozlane propagée des centaines de personnes se sont rassemblées devant le tribunal. Aussi, c'est suite à cet impressionnant mouvement de foule observé mercredi dernier que les autorités civiles et militaires auraient pris le soin de déployer la force publique et en nombre dans toute la ville de Sour-El-Ghozlane, et ce, afin d'éviter tout débordement de situation, surtout que de violents affrontements entre les victimes de la société «Al Waâd Essadek» et les membres des familles de Moulay Salah et ses deux associés, avaient eu lieu par le passé.

Ce jeudi, c'est sous un dispositif digne d'une ville sous couvre-feu que Moulay Salah a été transféré au tribunal de la ville.

Selon des informations qui nous sont parvenues, lors de son audition par le procureur de la République près le tribunal de Sour-El-Ghozlane, Moulay Salah qui était très calme, aurait nié toute responsabilité pour ce qui est arrivé à la société «Al Waâd Essadek» qu'il avait fondée en novembre 2013 avec deux autres associés, en l'occurrence Ziane Farid et Amara Azzedine.

L'homme qui était le plus recherché en Algérie avec une vingtaine de mandats d'arrêts lancés contre lui, aurait endossé le sort de l'empire qu'il avait fondé en l'espace de quelques mois avant de s'effondrer tel un château de cartes cinq mois plus tard, à ses deux associés et une troisième personne, un notaire qui est actuellement sous les verrous pour des affaires liées justement à la société «Al Waâd Essadek». Selon nos informations, Moulay Salah qui n'a cessé tout au long de son interrogatoire de clamer son innocence en expliquant ignorer tout des détournements d'argent qui se chiffraient en milliards et qui appartenaient à ses clients, est placé sous mandat de dépôt pour des chefs d'inculpation de constitution d'association de malfaiteurs et escroquerie.

Il est incarcéré actuellement dans la prison Saïd-Abid de Bouira en attendant la reprogrammation de son procès après sa condamnation par contumace en juillet dernier à 10 ans de prison ferme par le tribunal de Sour-El-Ghozlane.

Y. Y.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION À AÏN DEFLA

3 personnes brûlées vives et 1 blessée grièvement

Il était 23h mercredi dernier quand l'horrible drame s'est produit à la sortie ouest de la ville de Aïn Defla, au niveau du lieu-dit El Araïbia, sur la RN4.

Un véhicule utilitaire, un DFM, est entré en collision frontale avec un véhicule léger, une Clio Campus, et ce fut l'horreur.

Sous la violence inouïe du choc, les 2 véhicules ont pris feu. A bord du DFM, immatriculé dans la wilaya de Chlef, conduit par une jeune femme âgée de 25 ans, se trouvait aussi une autre jeune femme âgée de 22 ans. Le choc fut tellement violent que la conductrice fut projetée à plusieurs mètres, ce qui sans doute lui a valu de ne pas mourir calcinée comme sa compagne.

Quant aux occupants de la Clio, 2 cousins âgés respectivement de 24 et 28 ans originaires pour le premier de Rouina et le second de Cheikh-Benyahia, ils n'ont pas eu la chance de s'extraire du petit véhicule et ont fini eux aussi calcinés par les flammes qui ont embrasé les 2 véhicules. La seule personne encore vivante, qui lutte actuellement contre la mort dans un état comateux, souffrant de multiples traumatismes, est la conductrice du DFM.

Les éléments de la Protection civile arrivés sur les lieux ont évacué en premier lieu la conductrice vivante sur les UMC de l'hôpital Makour-Hamou avant d'éteindre le feu dans les 2 véhicules d'où ils ont extrait les personnes calcinées, qui ont été déposées à la morgue du même hôpital.

Les éléments de la gendarmerie ont ouvert une enquête pour déterminer les causes et les circonstances précises qui ont prévalu à cet horrible drame, qui est venu, endeuiller 4 familles.

Karim O.

SIDI-BEL-ABBÈS

Grâce à son ordonnance, il s'adonnait au trafic de psychotropes

La police a intercepté jeudi dernier un individu en possession de 80 comprimés psychotropes au niveau de l'avenue Abane-Ramdane, de la ville de Sidi-Bel-Abbès, destinés à la revente. Il se serait fait délivrer une ordonnance prescrivant des psychotropes en prétendant qu'il souffrait de certains troubles, et ce, dans le but de les écouler. C'est ainsi qu'il a pu avoir 80 comprimés retrouvés en sa possession.

Le mis en cause qui a été arrêté sera déféré incessamment devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès.

TESSALA

Remise en liberté de 66 chardonnerets saisis

Quelque 66 chardonnerets, une espèce protégée, ont été remis en liberté, hier matin, dans la forêt de la localité de Tessala, en présence de la police de l'environnement de l'Agence nationale de la nature par la police des forêts.

Les chardonnerets ont été interceptés à Tessala chez cinq individus qui, certainement, s'adonnent au trafic très lucratif de ces espèces rares et protégées. Il y a lieu de signaler que la Conservation des forêts, celle de l'environnement et ainsi que celle de l'Agence nationale de la nature traquent sans relâche les chasseurs et les revendeurs de ces animaux qui sont très menacés.

A. M.

BLIDA

Un jeune homme de 25 ans fauché par un train

Hier à 12h30mn, les éléments de la Protection civile de Blida sont intervenus pour transférer à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon, le corps sans vie d'un jeune homme de 25 ans, qui a été fauché par un train en provenance d'Alger et se dirigeant vers El Affroun.

En effet, et selon des témoins oculaires, la victime qui se trouvait sur le bord de la voie ferrée au lieudit Sidi-M'hamed, sur la périphérie de la ville de Blida, s'est jetée au passage du train et est décédée sur le coup.

Une enquête a été ouverte pour faire toute la lumière sur les circonstances du drame et l'identification de la victime surtout que celle-ci n'avait aucun papier sur elle.

M. B.

NAÂMA

Plus de 5 400 mines neutralisées par l'ANP

Les autorités militaires de la 2°RM ont procédé à la remise de la cinquième tranche des zones assainies des mines aux autorités civiles de trois communes de la wilaya de Naâma.

A l'issue de ces trois opérations de déminage similaires, effectuées sur des centaines d'hectares, 3 468 mines de différentes puissances (antipersonnel, antigroupes et éclairantes), datant de l'ère coloniale, ont été neutralisées et détruites dans la commune de Mekmen-Ben-Amar, 1 720 à Aïn-Ben-Khelil et 234 à Sfissifa.

La cérémonie s'est déroulée ce mardi 10/11, par la signature d'un protocole de remise des zones déminées, en présence également des victimes de ces engins de la mort ainsi que des représentants de la société civile. Pour rappel, quelque 11 millions de mines ont été semées par l'occupant sur les bandes frontalières est et ouest, connues sous l'appellation sinistre des lignes Challe et Morice.

La ligne Morice du nom du ministre de la Défense André Morice, d'une longueur de 460 km a été constituée avec du fil barbelé à partir de juillet 1957 sur la bande longeant la frontière avec la Tunisie. Tandis que la ligne Challe, du nom du général Maurice Challe, commandant en chef en Algérie de 1958 à 1960, d'une longueur de 700 km a été constituée le long de la frontière avec le Maroc.

L'Algérie qui a ratifié le traité d'Ottawa portant destruction des mines, ratifié d'ailleurs par plus de 120 pays en décembre 1997 et qui englobe aujourd'hui 162 pays, a effectué plusieurs opérations de déminage, où plus de 9 millions de mines ont été déterrées et détruites par les éléments de l'ANP depuis 1962.

B. Henine

Un quadragénaire retrouvé pendu dans un chantier

Un quadragénaire, en sa qualité de gardien d'une entreprise privée de bitumage, a été retrouvé pendu tôt dans la matinée de jeudi dernier, dans un chantier à l'aide d'une courroie et suspendu à une barre de près de cinq mètres de hauteur, a indiqué la Protection civile de la wilaya de Naâma, qui a transféré le corps sans vie à la morgue de l'établissement hospitalier de Mekmen-Ben-Amar.

Une enquête a été aussitôt ouverte par les services compétents pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

B. H.

SOUK AHRAS

Trois cadres de la Direction du commerce condamnés à 3 ans de prison

Trois cadres de la Direction du commerce au niveau de la wilaya de Souk Ahras ont été condamnés récemment à trois ans de prison ferme par le tribunal de Souk Ahras, pour non-respect de la réglementation du code des marchés, faux et usage de faux.

Des irrégularités constatées lors de l'ouverture des prix pour l'attribution d'un marché ont été à l'origine de l'ouverture d'une enquête judiciaire par la brigade économique sur instruction du parquet, et cela suite à une plainte déposée par un entrepreneur pour non-respect à la réglementation.

Barour Yacine